

*Le Directeur Général,*



**Bureau des Associations et Fondation – DLPAG**  
**Ministère de l'Intérieur**  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Marcoussis, le 24 juillet 2013

*Par lettre recommandée avec accusé de réception*

Objet : Modification des statuts de la Fédération Française de Rugby

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour approbation les modifications apportées aux statuts de la Fédération Française de Rugby lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2013 à Hyères ainsi que l'ensemble des pièces à fournir en deux exemplaires certifiés sincère et véritables par le Président.

Ces modifications concernent principalement :

- La dématérialisation de l'inscription aux Assemblées Générales,
- La mise en place du vote électronique et du vote décentralisé,
- L'assouplissement des conditions d'organisation des Assemblées Générales Extraordinaires.

Par ailleurs, afin de faciliter l'examen de la demande de modification de statuts, veuillez noter que l'Assemblée Générale a accordé une délégation au Président et au Secrétaire Général de la FFR pour introduire et accepter toutes modifications aux Statuts adoptés qui seraient demandées dans le cadre de la procédure d'agrément et d'approbation des statuts de la FFR.

Si vous deviez avoir des questions sur les modifications statutaires, je vous conseille de contacter directement M. Olivier KERAUDREN, Directeur de Cabinet et Directeur des activités sportives et juridique de la FFR (olivier.keraudren@ffr.fr / 01 69 63 65 89), en charge de ce dossier.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Jean-Louis BARTHES*

Cc : Pierre CAMOU, Alain DOUCET, Christian GARNIER & Olivier KERAUDREN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Louis Barthes", written over a horizontal line.